

Volume de prêt

Selon la taille de la bibliothèque et son activité, un maximum de 300, 600 ou 800 documents peuvent être empruntés à chaque rendez-vous d'échange au magasin d'accueil (hors CD musicaux et DVD fiction).

CD musicaux et/ou DVD fiction : 150 CD et 150 DVD maximum.

Rendez-vous d'échange

La date et l'heure sont inscrites sur l'avis de rendez-vous envoyé par mail.

Préparer la sélection de documents souhaités à l'aide des grilles d'échange de documents : livres et, le cas échéant, CD musicaux et DVD fiction.

Les grilles d'échanges sont [à télécharger sur le portail de la médiathèque](#) (onglet « Espace bibliothèque », rubrique « Travailler avec la Médiathèque départementale ») ou à demander à la Médiathèque départementale.

Récupération/livraison des documents

Mettre dans les caisses prévues à cet effet les documents à restituer, classés par catégories.

Ne pas surcharger les caisses et bien les agraffer dans les angles pour leur donner plus de rigidité : mieux vaut dix caisses que cinq.

Rendre les séries complètes : romans ou BD en plusieurs tomes, regroupés avec un élastique.

Bien vérifier la présence des CD et DVD dans les boîtiers rendus.

Rappel pour les bibliothèques informatisées : penser à sortir les documents rendus de la base de données.

La récupération des documents rendus et la livraison de ceux choisis au magasin d'accueil sont effectués en même temps par la Médiathèque départementale (échange de caisses) : elles ont lieu si possible le jour du rendez-vous d'échange ou, à défaut, dans les jours qui suivent.

Il est possible d'emporter, le jour de la venue au magasin d'accueil, totalité ou partie des documents empruntés. Il suffit d'en informer la Médiathèque départementale. Ce mode de fonctionnement sera alors validé pour une année.

Quelques consignes :

- Faciliter l'accès et le stationnement du master de la Médiathèque départementale (récupérations/livraisons).
- S'il y a des marches devant la bibliothèque, faciliter l'accès d'un chariot (diable de transport) grâce à une rampe ou un plateau.
- Prévoir de l'aide si la bibliothèque est située à l'étage et/ou s'il y a de nombreuses caisses.

Pour des questions d'organisation, toute modification des dates d'échange doit être signalée à l'avance au secrétariat de la Médiathèque départementale, **dès que possible et au moins une semaine à l'avance**, par mail (secretariat.md@doubs.fr) ou par téléphone (03.81.25.84.60).